

SAINTE-MARIE-LA-MER

BULLETIN MUNICIPAL - n°34- OCTOBRE - NOVEMBRE 2014

Le Lien

un Village à la plage

LA RENTRÉE EN RYTHME !





Edito

Dans ce Lien de rentrée vous retrouverez toutes les informations utiles à la vie des citoyens de Ste-Marie.

Côté rentrée scolaire, elle a été marquée par les nouveaux rythmes, la mise en place d'un accueil périscolaire mais aussi la création d'un centre de loisirs. Une double page lui est consacrée.

Côté sécurité, la nouveauté vient de la sirène d'alerte. Dans ce Lien vous pourrez comprendre son usage et savoir réagir en conséquence.

Vous trouverez aussi tous les renseignements concernant les associations qui continuent de vous accueillir tout au long de l'année.

Mais la nouveauté de ce Lien consiste en l'insertion d'informations communautaires qui nous concernent dans une page spéciale "Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération", identifiée par un bandeau "L'agglomération chez vous".

Enfin, l'automne à Ste-Marie c'est toujours des animations et celles de fin d'année sont déjà programmées. Retrouvez-les à la fin de ce numéro.

Nous vous souhaitons un excellent automne.

Sandrine LOZANO
Conseillère Municipale
Communication

Sommaire

◆	Conseils municipaux	p 3
◆	Jeunesse : C'est la rentrée	p 4
◆	Sirène : Agir en cas d'alerte	p 6
◆	Tourisme : Classement de l'OMAT	p 8
◆	Il était une fois Ste-Marie	p 9
◆	Etat-Civil	p 10
◆	L'agglomération chez vous	p 12
◆	Vivre à Ste-Marie	p 14
◆	Animations - Agenda	p 16

Numéros utiles

◆ Services municipaux

Accueil Hôtel de ville

Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

☎ accueil@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.80.

☎ www.saintemarielamer.com

Mairie annexe (Oméga)

☎ 04.68.61.54.83

☎ mairie.annexe@saintemarielamer.com

Bibliothèque

☎ biblio@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.98.

Point Information Jeunesse (PIJ)

☎ pij@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.86.

Bureau du port

☎ 04.68.80.51.02.

☎ info@portsaintemarie66.com

☎ www.portsaintemarie66.com

Service des décès

☎ 06.12.36.96.24.

Police municipale

☎ 04 68 80 13 81

☎ pm@saintemarielamer.com

Office du Tourisme

☎ Centre Omega (plage)

☎ tourisme@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.14.00

☎ www.saintemarielamer.com

Services techniques

☎ 04 68 80 13 90

☎ technique@saintemarielamer.com

Végétaux et encombrants

Téléphoner en mairie pour vous inscrire.

Déchèterie

☎ 06 33 72 67 03

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et

14h00-17h00. Dimanche : 8h30-12h00

Crèche

☎ 04 68 80 45 04

☎ saintemarie@bebebiz.fr

◆ Ecoles

Ecole élémentaire Jules Ferry

☎ 04.68.80.13.87.

Ecole maternelle Charles Perrault

☎ 04.68.80.14.04.

◆ Services

La Poste

☎ Rue des mimosas

☎ 04.68.80.47.80.

EDF

☎ 0800.123.333.

SAUR (service des eaux)

☎ 0810.606.229.

PMCA - Direction des collectes et valorisation des déchets

☎ 04.68.08.63.40.

Collectes ordures ménagères

Village : mardi et vendredi

Plage : lundi et vendredi

Tri sélectif

Village : jeudi - Plage : jeudi

Assistantes Sociales :

Un rendez-vous peut être obtenu en mairie de Ste Marie en téléphonant à Canet.

☎ 04 68 73 63 10

CONSEILS MUNICIPAUX : ça vous concerne !

Deux fois le conseil municipal a siégé depuis la dernière information dans le Lien.

Au programme des décisions, on trouve la mise en oeuvre du centre de loisir et du temps périscolaire, les subventions aux associations, l'Agenda 21 ou la création du Comité Technique Commun entre autres décisions.

Vous trouverez l'intégralité des décisions sur le site internet de la commune.

En voici cependant ici quelques extraits.

1) Attribution de subventions aux associations.

Le montant global de subventions de 95.000 € a été prévu et voté au budget primitif le 29 avril 2014. Il a été désormais réparti entre les différentes associations.

25 pour, 2 abstentions.

2) Création d'un emploi d'avenir.

C'est un poste d'agent technique affecté au camping municipal pour une durée de 36 mois.

Unanimité.

3) Création de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

La régie a pour fonction d'encaisser les produits suivants : Les frais de garderie, certaines cotisations et redevances, les participations aux services proposés par l'ALSH et le PIJ et si besoin les frais de restauration.

Unanimité.

4) Adoption des barèmes de participation des familles à

l'ALSH, au PIJ et aux activités périscolaires.

Unanimité.

5) Adoption de la stratégie de développement durable du plan d'actions de l'Agenda 2.1.

Unanimité



6) Marché estival du samedi matin : adoption des droits de place.

Les commerçants non sédentaires qui exposent le samedi matin pendant l'hiver ont demandé la possibilité de continuer leur activité pendant les mois de juillet et août. Cette initiative présente un intérêt évident pour l'animation de la station. Le Conseil Municipal fixe à 8 € par mètre linéaire et par mois, les droits de place de ce marché pour les mois de juillet et août.

Unanimité.

7) Modification du prix des repas de la cantine municipale.

Le SIST Perpignan Méditerranée fournisseur des repas de cantine a actualisé ses tarifs de la façon suivante :

- repas « enfant » : 3,55 €
- repas ALSH « enfant » : 3,91 €
- pique-nique enfant ALSH : 4,03 €

Unanimité.

8) Définition des modalités de mise à disposition du public du projet de 1ère modification simplifiée du PLU. (Voir p???)

Unanimité.

9) Intégration dans le Domaine Public des voies du lotissement « Les Marinettes ».

Unanimité.

10) Demande de renouvellement du classement en qualité de « commune touristique ». (Voir p???)

Unanimité

11) Création d'un Comité Technique Commun à la commune et au CCAS.

Conformément à la loi et considérant l'intérêt de disposer d'un comité technique commun pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS, un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Commune et du CCAS sera créé lors des élections professionnelles 2014. Cela concerne les 92 agents de la commune et l'agent du CCAS.

Unanimité.

12) Fonctionnement du Comité Technique Commun.

Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Technique est fixé à 3. Le paritarisme numérique est maintenu en fixant à 3 également le nombre de représentants de la collectivité.

Unanimité.

13) Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la collectivité et le CCAS.

Unanimité.

L'ECOLE ET LES TEMPS PERISCOLAIRES

L'application de la réforme sur les régimes scolaires dès la rentrée 2014 modifie le temps scolaire et propose, après l'école, des temps d'activités périscolaires (TAP).

Une demi-journée d'école le mercredi matin est ajoutée au calendrier scolaire.

-Pour l'école élémentaire :

L'enseignement finit tous les jours à 17h sauf le mardi et le vendredi où les cours se terminent à 15h30. La commune met en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits de 15h30 à 17h le mardi et le vendredi. Les activités offrent aux enfants la possibilité de découvrir de nouvelles pratiques culturelles, sportives et artistiques telles que le théâtre, le cirque, la musique à travers les rythmes (percussions), la lecture, la Zumba, le Hip-hop, le Chindai, l'Ultimate frisbee, le rugby, les ateliers créatifs, le tchoukball et le kinball... À ce jour, plus 190 enfants sont inscrits aux TAP.

-Pour l'école maternelle :

Les TAP se font le vendredi après-midi de 14h à 17h. Le rythme de l'enfant est respecté, avec une sieste pour les petits et des temps calmes pour les grands. Les activités telles que la découverte de la musique (percussions), la lecture, les contes, les ateliers créatifs, les jeux coopératifs, la découverte du monde, débutent à 15h et sont suivies d'un goûter très apprécié des enfants à partir de 16h. À ce jour, plus 90 maternelles sont inscrites aux TAP.

Toutes ces activités sont mises en place par des prestataires et des animateurs diplômés. Pour encadrer les groupes d'enfants, les équipes d'animations sont renforcées par le personnel communal.

Bien sûr, ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont un coût :

L'État verse un fond d'amorçage

équivalent à 50 € par enfant soit 18000€.

La commune prévoit la somme de 48 000€ à sa charge.

Dans un même temps, un accueil de loisirs a été mis en place en partenariat avec la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cet accueil de loisirs sert de support à l'organisation de tous les temps périscolaires dont les TAP (entièrement gratuits) en mettant à disposition son personnel formé et diplômé à l'animation.

Horaires de l'accueil périscolaire :

Accueil du matin

-7h30 à 9h00

Pause méridienne

-12h00 à 14h00

Accueil du soir

-17h à 18h30

Pour ce nouveau service, et afin d'obtenir des aides de la CAF et de l'État, une participation aux familles est demandée en fonction du quotient familial (calculé sur les revenus des familles).

Et ce mardi 02 septembre une grande effervescence régnait aux abords des écoles maternelles et élémentaires.

À l'école maternelle Charles Perrault pour certains, les plus petits, ce fut un moment difficile, il fallait bien se séparer de papa et maman ! Quant aux plus grands de l'élémentaire, à l'école Jules Ferry I et II, c'est

avec beaucoup de plaisir que les élèves ont retrouvé leurs copains sous l'œil attentif de l'équipe éducative au complet.

La mairie chargée du fonctionnement des écoles avait bien préparé sa rentrée, tant du côté du personnel (ATSEM, accueil périscolaires, cantine, transport, ménage) que du matériel (dotations, aménagements, informatique, travaux...)

Souhaitons une bonne année 2014/2015 à tous les acteurs de l'école : élèves, enseignants, parents et personnel municipal.

374 écoliers sont actuellement inscrits à l'école communale, répartis comme suit :

230 écoliers à l'école élémentaire sous la direction de Mme Sandrine PETIT.

Enseignants / Niveau des classes :

Sandrine PETIT / CP

Claude TAHIR / CP

Stéphanie PEREZ / CE1

Mathias TISSEYRE / CE1/CE2

Blandine BOISSIN / CE2/CM1

Véronique ARLETTAZ / CM1

Jérôme GUY / CM1/CM2

Albert SANGUIGNOL / CM2

144 écoliers à l'école



Des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) très appréciés des petits.

DU NOUVEAU A SAINTE MARIE AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS

maternelle sous la direction de
Mme Stéphanie SANTRAINE.

Classe 1 : Brigitte SAVARY ATSEM

: Emilie TYTGAT / Anna GRILLO

Classe 2 : Carine CLIQUE

ATSEM : Nathalie CARDONA

Classe 3 : Samuel RUIZ,

ATSEM : Isabelle MACCIONO – M

Catherine FOUCHE

Classe 4 : Stéphanie SANTRAINE

ATSEM : marie-José PEREZ

Classe 5 : Claire PLAISANCE,

ATSEM : Nathalie Salvador, Sylvie

DU CASSY

Classe 6 : Muriel KOVACEVIC,

ATSEM Sabine BOUKLOUCH –

Nadège FARRAIL.



Marguerite VALETTE
Conseillère municipale
Adjointe aux écoles.

Ouvert du 7 juillet au 7 août 2014,
le centre de loisirs animé et dirigé
par Anaïs, Sandra, Brice et leurs
équipes a accueilli 30 enfants d'âge
maternel et 70 d'âge élémentaire

UNE EQUIPE MOTIVÉE ET DESENFANTS HEUREUX

Une recette simple avec au menu
des supers thématiques par
semaine auxquelles on rajoute une
bonne dose de sorties dans tous le
département et au-delà : *Aquarium
de Canet, royaume féérique de Théza,
l'île aux loisirs de Port Leucate
(apprenti pêcheur, chasse aux
trésors...), la ferme pédagogique de
Saint André, le club de plage O'Zipo
Camp à Canet plage, le bois du moulin
à Prats de Mollo, le Zoo de Montpellier,
l'Acrobranche d'Argelés sur mer, le
musée préhistorique de Tautavel, le
jardin d'Ariane, sans oublier
les nombreuses virées à la
piscine du camping
municipal et à la mer* Le
tout agrémenté de grands
jeux, d'initiations
sportives, d'ateliers
créatifs, de contes, de

**Le nouveau centre de
loisirs ouvert pendant
les vacances.**

danse, d'imaginaire ... et de tous les
ingrédients nécessaires pour avoir
des souvenirs pleins la tête.

La suite au prochain épisode ...

Rendez vous en octobre et toutes
les petites vacances scolaires (sauf
Noël).



Christine MEYA
Conseillère municipale
Déléguée au Centre de
Loisirs



BILAN SUR LES CHOUETTES VACANCES DU P.I.J.

A lors que les vacances de Toussaint
sont là, jetons un dernier coup d'œil
sur les activités estivales.

Cette année, le PIJ a fonctionné sur 5
semaines du lundi 7 juillet au
vendredi 8 août 2014.

Les jeunes ont été gâtés avec des
activités autour de l'eau telles que :
une journée à Aquabrava en Espagne,
du téléski nautique, des bouées
tractées. Des journées «Nature»
sont aussi venu agrémenter l'été
avec un mini-camp, de la plongée
sous marine, une randonnée VTT.
Les traditionnelles actions
citoyennes sur la commune ont
permis de nettoyer la piste cyclable,

les alentours du village et les dunes
du littoral. Les jeunes ont participé
aussi à des tournois sportifs en
extérieur ou au Point Jeunes et à
plein d'autres activités.

La fréquentation est très
satisfaisante avec une moyenne de
25 jeunes accueillis
quotidiennement.

L'équipe d'animateurs est restée
mobilisée pour partager bonne
humeur, découverte et aventures,
ainsi que divertir et offrir de vraies
vacances aux jeunes Ste-Marinois.

Rendez-vous est pris aux prochaines
vacances.



Sabine PORTUS-DURAND
Conseillère municipale
Adjointe au PIJ.

NOUVELLE SIRÈNE : AGIR EN CAS D'alerte

Depuis cet été, les services de l'Etat ont installé une sirène d'alerte à Ste-Marie sur le toits des ateliers municipaux. Son rôle est bien évidemment de prévenir les populations en cas de risque majeur (inondations...) Les événements récents dans l'Hérault nous ont montré qu'une population informée gagne en sécurité. Lisez attentivement les conseils ci-dessous afin d'être prêt en cas d'alerte.

Savoir réagir à l'alerte



Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissiez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.



Pour se protéger des risques, il faut les connaître. Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net

lors d'une crise majeure

L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.



Être citoyen, c'est agir.

Vous aussi, soyez prêts.



Charles BOLTE
Conseiller Municipal
délégué à la sécurité.

INFO PM : Déclaration de brûlage

La Police Municipale communique.

Par décision préfectorale en date du 26 août 2013 les déclarations de brûlages sont dématérialisées et se font au moyen d'internet.

Pour ce faire, il suffit d'aller sur l'adresse suivante : www.autorisation-brulage66.com cependant, en cas de difficulté la procédure peut être conduite directement à la police municipale.

Des fascicules d'utilisation du site seront disponible en mairie et à la police municipale.

En cas d'inondation



Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

L'OMAT POURSUIT SA DÉMARCHE **qualité.**

L'OMAT (Office Municipal d'Animation et de Tourisme) est classé catégorie 2 depuis le 16 juillet dernier : l'OMAT poursuit sa démarche qualité !

Après l'obtention du label TOURISME et HANDICAP en 2013, l'Office de Tourisme a reçu le **C L A S S E M E N T E N CATÉGORIE 2** le 16 juillet dernier.

Sur proposition du conseil d'exploitation, l'OMAT a déposé un dossier de demande de classement en catégorie 2 en Préfecture et auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.)

Ce classement en catégories (de 1 à 3) succède au classement en étoiles (de 1 à 5) devenu obsolète au regard de l'évolution des compétences professionnelles requises dans les offices et des nouveaux métiers apparus dans le domaine du tourisme. Il garantit un office piloté par un directeur intervenant sur un territoire disposant d'une capacité d'hébergement suffisante, engagé dans une démarche qualité, et

développant des services nombreux et variés pour ses clientèles.

Deux parties composent le dossier :

1/ l'engagement envers les clients repose sur les critères suivants : L'accessibilité, la signalétique, l'aménagement des locaux, les périodes et horaires d'ouverture, un service permanent d'information, des supports d'information trilingues (documentations et site internet), la collecte exhaustive et la mise à jour de l'information.

2/ le fonctionnement de l'Office de Tourisme : ses missions et engagements organisationnels reposent sur les critères suivants :

- une capacité minimale d'hébergement de la population non permanente,
- un accord de mission entre l'OMAT et la commune,
- ◆ la collecte et le traitement des réclamations,
- ◆ une démarche qualité,
- ◆ des ressources humaines



suffisantes : 1 directeur et 2 collaborateurs trilingues

- ◆ un plan de communication et de promotion
- ◆ la qualification de l'offre touristique par thématique affinitaire : les thèmes sont les enfants, la culture et le sport
- ◆ les relations avec les partenaires et socioprofessionnels
- ◆ le tourisme durable

Obtenu pour 5 ans, ce classement permet à la commune d'obtenir une dotation générale de fonctionnement majorée, et de faire la demande de dénomination de Commune Touristique

A suivre dans les prochaines parutions.



LA NEF DES Genoïs (2)

Le 19 mars 1481 une nef génoise s'échoue sur notre côte. Le bateau étant considéré comme perdu, ses marins sont autorisés à prendre le contenu de sa cargaison. Mais c'est sans compter sur les habitants de Ste-Marie qui veulent également profiter de cette « fortune de mer ». Les Genoïs, n'acceptant pas de se faire ainsi dépouiller, finissent par faire exploser le navire provoquant la mort de plusieurs pillards et un incendie qui dura six jours. Cet épisode dramatique, transcrit dans les mémoires de Saint Jacques de Perpignan, nous a interpellé et nous avons voulu en savoir plus. Dans le premier épisode, nous nous sommes attachés à décrire la nef et sa cargaison, aujourd'hui, nous commençons à nous intéresser aux participants à l'inventaire de la marchandise issue de la nef.

2ème épisode : Les participants à l'inventaire des marchandises de la nef Génoise

Quelques mois après le naufrage, il est procédé à l'inventaire des marchandises qui ont pu être récupérées. Cet inventaire dont nous ferons un résumé plus loin, débute le 25 Juillet 1481, dans l'étude qui est située dans la maison de l'Honorable Pierre ? (nous n'avons pas pu déchiffrer le nom), Bourgeois de la ville de Perpignan. C'est Antoine Bayart, procureur du roi, précepteur de ses biens, qui procède à cette tâche en présence du Noble Jacques Capeci, lieutenant du vice-roi. D'autres personnages assistent à cette opération, le marchand Génois Clément Gentil est là. L'inventaire dure plusieurs jours, le 29 juillet on fait le compte des biens provenant de la nef génoise et détenus par Antoine Cataldo, capitaine du château de Canet. Ce dernier a fait apporter à Perpignan avec une charrette depuis Canet diverses pièces de velours noir, du tissu dit Xamallot et deux petites masses d'or Barberi. (voir plus loin.)

Si cette opération n'a rien d'extraordinaire ce qui interpelle ce sont les personnages réunis dans l'étude de Pierre X. Qui sont-ils, quels sont les liens qui les unissent ? Le premier Pierre N'a laissé aucune trace dans les documents d'archives de l'époque. Nous savons qu'il porte le titre de bourgeois, qu'il est propriétaire d'un immeuble à Perpignan à l'intérieur duquel il a son officine.

Le deuxième participant à ce dénombrement est Antoine Bayart. C'est lui le responsable de l'opération. Les Bayart sont une grande famille ayant des responsabilités dans le comté du

Roussillon et de la Cerdagne. Antoine est procureur royal et trésorier général du Roussillon et de la Cerdagne, on connaît l'existence d'un Michel Bayart qui lui est lieutenant du procureur Royal, il eut à s'occuper des femmes publiques demeurant chez deux hôteliers Perpignanais, s'agissait-il de proxénétisme hôtelier ou d'un problème de paiement de taxes puisque le Bailly est concerné ? Un autre Bayart est signalé dans les archives, prénommé Pierre, lui aussi porte le titre de procureur royal, Antoine et Pierre sont-ils une seule et même personne ? Ou sont-ils frères ? Nous n'avons pas réussi à éclaircir ce point (notons que Pierre n'est pas cité dans le Dictionnaire biographique de Capeille).

Pierre en tant que trésorier et receveur général du Roussillon Fut envoyé à la cour du roi de France par le vice-roi de Roussillon Cerdagne en 1480 ou 1481.

Enfin un des frères Bayart était chanoine dans le diocèse de Clermont.

Le troisième protagoniste de cette opération est un Génois, Clément Gentil ou Gentille. Il exerce la profession de marchand et habite Perpignan. Sa spécialité semble être la recherche des minerais de fer, la transformation dudit minerais en métal et son commerce. Pour preuve en 1476, il obtient une prorogation de la concession qui lui a été accordée pour trente ans pour exporter des minerais de fer hors du Roussillon. (AD PO B.299.) En 1480, on note l'existence de toute une fratrie, comme le laisse supposer les actes de procuration qu'il consent en faveur du noble Jérôme Gentil, fils de feu André Gentil. (AD PO B.319.) on apprend aussi que le fer était exporté depuis Collioure jusqu'à

Gènes. (ADPO B.412). Clément Gentil ne se cantonne pas qu'au commerce du minerais de fer et à sa transformation. On apprend qu'il paye 25 sols par an pour l'autorisation qu'il a obtenue de prospecter afin de trouver des mines de fer (A.D P.O B326). S'il n'a pas découvert de filon, ses parents sont eux propriétaires de forges comme le prouve l'ordre qu'il a reçu de livrer au Donzell Jacques Alamancy tous les actes relatifs aux forges du Tech qu'il lui a vendues (AD PO B419). Un autre document nous apprend qu'un autre Génois nommé Laurent Mas, avait une forge construite en dessous de celle de Jacques Alamancy, ce terrain appartenant à Pierre Gentil. (AD PO B419).

Un autre document fait mention d'un Baptiste Gentil, marchand Génois, qui a à ferme la forge De Llech.

Avant de clore l'étude sur Clément Gentil, notons que les marchandises récupérées se trouvent pour une partie en dépôt chez lui et il est désigné comme homme de la maison du lieutenant du vice roi, dont nous allons faire la connaissance.

*Prochain épisode :
« Les participants à l'inventaire des marchandises de la nef génoise. »
(2ème partie)*



Francis BRUNET
Conseiller municipal
Délégué à la culture



Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- ♥ Valentin TAULET, le 16 mai
chez Thierry TAULET et Sylvie HAMON
- ♥ Lily LOPEZ, le 28 mai chez Benjamin LOPEZ et
Laurence RIQUELME
- ♥ Mahé GONTHIER GROLIER, le 27 mai chez
Jonathan GONTHIER et Coralie GROLIER
- ♥ Tiago DE CASAS, le 02 juin chez Joris DE CASAS
et Maïlys GAULON
- ♥ Barbara FONS BARBIE, le 05 juin chez Bruno
FONS et Stéphanie BARBIE
- ♥ Noélia GODEY, le 07 juin chez Marion GODEY
- ♥ Keysea BRASSEUR, le 23 juin chez Romuald
BRASSEUR et Elodie RAFINESQUE
- ♥ Adam CORRIGER, le 1er juillet chez Jean
CORRIGER et Meryama ACHI
- ♥ Tom BLAY, le 07 juillet chez Hugues BLAY et
Guilhène LAMBERTH
- ♥ Lucas BADIE NEIRA PEREZ, le 11 juillet chez
Ludovic BADIE et Laurène NEIRA PEREZ
- ♥ Capucine RABOUAN, le 21 juillet chez Maxime
RABOUAN et Sophie MALHERBE
- ♥ Paul ROBERTSON, le 21 juillet chez Simon
ROBERTSON et Marina HAMEL
- ♥ Lucas ROBERTSON, le 21 juillet chez Simon
ROBERTSON et Marina HAMEL
- ♥ Mathilde COLLEU, le 25 juillet chez Romuald
COLLEU et Cindy BATAILLÈS
- ♥ Margaux TEDESCO RIALLAND, le 1er août
chez Thomas TEDESCO et Laurie RIALLAND
- ♥ Shany CHASSERIAU, le 04 août chez Daniel
CHASSERIAU et Carinne CORCOY.
- ♥ Tom CARETTE, le 06 août chez Arnaud CARETTE
et Sandrine LE GOFF.
- ♥ Raphaël TERRADO, le 07 août chez Joris
TERRADO et Gwenaelle TERRILLON.
- ♥ Theo PAGES CARDIN, le 10 août chez Georges
PAGES et Nelly CARDIN.
- ♥ Adonai CARGOL, le 25 août chez Alain CARGOL
et Tanya PITTANA.
- ♥ Clément LABOURE, le 26 août chez Gérard
LABOURE et Sabrina PEINADO-GOMEZ.
- ♥ Shana BARDOT, le 1er septembre chez Jean
BARDOT et Cindy RAMOS.
- ♥ Adriana TROTTA ESCOBAR, le 10 septembre
chez Nicolas TROTTA FERNANDEZ et Patricia
ESCOBAR MOLERO.
- ♥ Indya BALTHAZAR, le 21 septembre chez
Morgan BALTHAZAR et Faustine FOURRIQUES.
- ♥ Léandre CZERNIAK NDJITCHAM, le 25
septembre chez Samuel CZERNIAK et Elvire
NDJITCHAM.
- ♥ Camélya PITTANA, le 28 septembre chez Claudia
PITTANA.
- ♥ Manon DUTEIL, le 30 septembre chez Gaël
DUTEIL et Amandine ALAMO.

L'ETAT CIVIL

Ils nous ont quittés



- ◆ Claude MULLER, le 13 mai à 77 ans
- ◆ Fernande HAMONNOU veuve DUPONT
le 16 mai à 90 ans
- ◆ Rita MARKI veuve HIRSIG, le 20 mai à 84 ans
- ◆ Christian FICHES, le 24 mai à 63 ans
- ◆ Odette LIBERT épouse JACQUEMIN, le 29 mai à 84
ans
- ◆ Vincent CIVITA, le 23 juin à 85 ans
- ◆ Jean SALELLAS, le 1er juillet à 84 ans
- ◆ Huguette CANET épouse SANCHEZ, le 05 juillet à
80 ans
- ◆ Jean CORBI, le 13 juillet à 69 ans
- ◆ Thérèse VALETTE, le 16 juillet à 82 ans
- ◆ François FREIXINOS, le 28 juillet à 80 ans
- ◆ Philippe LEMIRE, le 31 juillet à 67 ans
- ◆ Bernard LE MEN, le 10 août à 66 ans
- ◆ René MACABIES, le 25 août à 57 ans
- ◆ Liliane BUSTAMENTE, le 05 septembre à 73 ans.
- ◆ Max VIGNERON, le 06 septembre à 82 ans.
- ◆ Maryse NOIREL épouse TOULOUSE, le 22
septembre à 63 ans.

*Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères
condoléances à toutes les familles endeuillées.*

*Le maire et le Conseil Municipal félicitent chaleureusement les
jeunes mariés, les nouveaux parents et souhaitent la bienvenue
aux « ninots ».*

Mariage

- ✂ Valério DA PALMA et Elodie MEULEAU, le 24
mai
- ✂ Gérard BORDONADO et Valérie LOGEROT, le 07
juin
- ✂ Laurent COCHELIN et Valérie LANG, le 18 juin
- ✂ Rémi AHFIR et Céline CARASCO, le 12 juillet
- ✂ Virginie MARCHAND et Loïc PICHON, le 02 août
- ✂ Juliette NGUYEN et Benjamin BOLTE, le 16 août
- ✂ Gwendoline MATHIEU et Mickaël RIGAUD, le 20
août
- ✂ François-Xavier DEMAILLY et Claude BONAFOS,
le 23 août

URBANISME - P.L.U.

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur le 18 décembre 2012. Une Ordonnance de la même année a créé une procédure de modification simplifiée du PLU sans enquête publique.

Ainsi, par un arrêté municipal en date du 6 mars 2014, transmis en préfecture le 11 mars 2014, la procédure de modification simplifiée n°1 a été engagée sur plusieurs points.

Dans le cadre de cette procédure, une information au public est indispensable.

Le 25 septembre le Conseil Municipal a délibéré sur les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU.

Ces modalités consistent en :

- Une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée et affichage en mairie ;
- Une mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

Alors, rendez-vous en Mairie pour en savoir plus.



BIENTÔT 16 ANS? PENSEZ AU RECENSEMENT.

Qui? Tous les garçons et filles âgés de 16 ans
Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

Comment ? Deux possibilités : Par internet www.mon.service.public.fr ou auprès de la Mairie de votre domicile.



Alain CHAPOY
Conseiller Municipal
délégué à la défense

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL



Retraités de la CNRACL, vous êtes appelés à élire vos représentants au Conseil d'Administration (CA) **avant le 4 décembre 2014 à 18h00.**

Vous serez représentés au CA par deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Vous êtes électeur dans un collège des retraités si vous avez été admis à la retraite avant le 2 septembre 2014/ Le vote se déroulera, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile à la fin du mois de novembre.

Deux précautions :

-Vérifiez que vous êtes inscrit sur la liste électorale qui a été à la mairie de votre lieu de résidence.

- Assurez-vous que l'adresse connue par CNRACL correspond à celle de votre domicile actuel.

Si tel n'est pas le cas, vous pouvez la modifier via le site Internet de la CNRACL www.cnrACL.fr ou www.mon.service-public.fr

Si vous souhaitez demander un renseignement, consultez le site Internet www.cnrACL.fr ou téléphonez au 05.56.11.33.33.

Si vous souhaitez faire une réclamation, écrivez à : ElectionCNRACL - rue du vergne - 33059 Bordeaux Cedex.

Important : Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote. Tout bulletin envoyé après le 4 décembre ne pourra être pris en compte.

AVEC LES BUS DE L'AGGLO, LA **fidélité** ÇA RAPPORTE.

35 lignes de transport urbain pour desservir l'ensemble du territoire, près de 10 millions de voyageurs : les bus de l'Agglo Perpignan Méditerranée constituent l'un des tout premiers services à la population, le plus visible pour les habitants en tous cas. Mais connaissez-vous vraiment bien tous ses avantages ? C'est à voir...

Premier point fort : l'abonnement annuel. Depuis le 1^{er} janvier 2014, son coût a été divisé par deux et s'établit aujourd'hui à 165 euros, et même 148,50 euros pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés dont l'employeur adhère au « Club PDE »*. Objectif : fidéliser les usagers afin d'ancrer durablement l'habitude de se déplacer en bus sur le territoire. Avec ce nouveau tarif, il suffit de prendre le bus en aller-retour deux fois par semaine pour commencer à rentabiliser l'abonnement, et pour une utilisation quotidienne, le prix du voyage peut descendre en-dessous de 30 centimes d'euros...

Afin de booster la fréquentation des bus – qui a d'ailleurs grimpé de 7% au premier semestre 2014-, l'accent est également mis sur les facilités d'accès au service : cartes rechargeables, multiplication des distributeurs de titres de transport en station, diversification des opérations possibles chez certains commerçants revendeurs.

Et après la boutique en ligne, voici qu'une application pour Smartphones a été lancée en septembre 2014 (à retrouver sur www.ctpmperpignan.com), qui



permet de connaître à tout moment et en tous lieux du territoire les itinéraires et les horaires des bus de l'Agglo. Où fidélité rime désormais avec connecté !

En s'engageant sur l'efficacité, la rapidité, la proximité, l'innovation, l'Agglo met en place une stratégie en faveur de plus de mobilité, afin de favoriser et simplifier les déplacements durables sur tout le territoire.

Selon l'ambition de son vice-président délégué, Daniel Mach, il s'agit de « faire des transports un atout pour l'attractivité du territoire et devenir la première compétence de l'Agglo, avec 16 millions de voyageurs d'ici la fin de l'actuel contrat de délégation de service public, le 31 décembre 2019.»

Rappel des principaux tarifs

Ticket à l'unité : 1,20 euros
 Aller – retour : 2,10 euros
 Carnet de 10 voyages : 7,80 euros (6,70 euros pour les moins de 26 ans, 3,90 euros pour les chômeurs)
 Abonnement mensuel : 33 euros (25 euros pour les moins de 26 ans et le « Club PDE »)
 Abonnement annuel : 165 euros (148,50 euros pour les moins de 26 ans et le « Club PDE »)

* Le « club PDE » regroupe des entreprises qui s'engagent concrètement à favoriser l'usage du bus, du vélo ou encore le recours au co-voiturage.

Les bus de l'Agglo à Sainte-Marie-la-Mer

La ligne 9 (Sainte-Marie-la-Mer - Villelongue-de-la-Salanque – Bompas - Parc des expos – Arcades - Catalunya) a totalisé 58827 montées annuelles sur notre commune, hors services spécifiques scolaires. Ce qui représente 0,79% sur le total des lignes urbaines. Surtout, sa fréquentation est en franche augmentation, avec un doublement en deux ans (moins de 30 000 montées annuelles en 2011).

Comprenant 9 stations et 17 points d'arrêts, elle propose quotidiennement 16 allers vers Perpignan et 17 retours, entre 6h30 et 20h.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE ET DES AIDES POUR LES TRAVAUX DANS VOTRE **logement.**

Vous habitez votre logement ou vous le louez à quelqu'un et des travaux sont nécessaires : l'Agglo Perpignan Méditerranée gère sur son territoire les aides que peut fournir l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat.

Dans le cadre de son programme d'intérêt général « Habiter Mieux », l'Agglo met à votre disposition un interlocuteur unique, la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée, chargé d'accompagner les propriétaires dans leur démarche de financement de travaux.

Elle pourra vous indiquer si votre projet de réhabilitation ou d'amélioration est éligible aux différentes aides de l'ANAH, ainsi qu'à des financements complémentaires. Les travaux visant l'efficacité énergétique (isolation, chauffage...), l'adaptation au handicap, le maintien à domicile des personnes âgées ou la sortie

d'insalubrité d'habitats très dégradés sont particulièrement concernés par ces aides. Celles-ci sont conditionnées aux ressources pour les propriétaires-occupants, à la mise en place de loyers modérés pour les propriétaires-bailleurs.

La Société Publique Locale Perpignan Méditerranée pourra calculer précisément le montant des aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous aidera au besoin à affiner votre prévision de travaux, étudiera avec vous les devis des entreprises et vous accompagnera dans la constitution des dossiers de subventions auprès des différents organismes.

Le montant des aides de l'ANAH peut couvrir 25 à 60% du coût des travaux, sans compter les aides complémentaires qui peuvent être attribuées dans certains cas.

Alors, n'hésitez pas à contacter la...
SPL Perpignan Méditerranée

0 4 6 8 5 1 7 0 2 6

pig-habiter-mieux@splm.org

Prochaine permanence dans votre mairie, le 18 novembre 2014, de 9h à 11h et de 14h30 à 16h30.



AVEZ-VOUS PENSÉ A L'EVEIL MUSICAL POUR VOS **enfants** ?

Depuis 2004, l'Agglo a permis l'ouverture de nombreux sites d'enseignement musical rattachés au Conservatoire de Perpignan Méditerranée. En particulier, les habitants de Sainte-Marie la Mer peuvent trouver à proximité de leur domicile une classe d'éveil musical destinée aux enfants de moyenne et grande section de maternelle. C'est



l'opportunité idéale pour « la mainada » de s'initier aux joies de la mélodie, du chant et du rythme. Pour les inscriptions, le secrétariat a rouvert depuis le 25 août dernier.

A travers une approche sensorielle et ludique, les 4 à 5 ans peuvent découvrir une heure par semaine, le mercredi ou les autres jours après l'école, les fondamentaux de la musique et la diversité des instruments. Ils assistent également à des concerts et spectacles adaptés à leur âge.

L'Agglo a souhaité, avec le développement des différentes antennes délocalisées dans les communes, rapprocher l'enseignement musical au plus près de tous. Les tarifs d'inscriptions pour les résidents du territoire, ainsi que les réductions consenties aux personnes non imposables, renforcent cet objectif de viser le plus grand nombre.

Au-delà du site d'enseignement musical de Sainte-Marie-la-Mer, de nombreux cours instrumentaux sont ensuite proposés dès six ans sur l'ensemble de l'antenne Méditerranée : ils permettent d'entamer, sans se rendre à Perpignan, un premier cursus au sein du Conservatoire.

Tarifs d'inscription à la classe d'éveil musical
Non résident de l'Agglo : 134 euros, résident d'une des 36 communes : 90 euros, 55 euros (foyers non imposables)

Où s'inscrire ?

Au siège de l'antenne musicale Méditerranée qui regroupe les sites de Bompas, Cabestany, Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer, Saleilles, Villelongue-de-la-Salanque et Saint-Nazaire - Impasse Xamma 66 140 Canet-en-Roussillon 04 68 73 02 10

BAHO | BAIXAS | BOMPAS | CABESTANY | CALCE | CANET-EN-ROUSSILLON | CANOHES | CASSAGNES | CASES-DE-PENE | ESPIRA-DE-L'AGLY | ESTAGEL |
LE BARCARES | LE SOLER | LLUPIA | MONTNER | OPOUL-PERILLOS | PERPIGNAN | PEYRESTORTES | PEZILLA-LA-RIVIERE | POLLESTRES | PONTEILLA-NYLS |
RIVESALTES | SAINTE-MARIE-LA-MER | SAINT-ESTEVE | SAINT-FELIU-D'AVALL | SAINT-HIPPOLYTE | SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE | SAINT-NAZAIRE |
SALEILLES | TAUTAVEL | TORREILLES | TOULOUGES | VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE | VILLENEUVE-DE-LA-RAHO | VILLENEUVE-DE-LA-RIVIERE | VINGRAU

www.agglo-perpignanmediterranee.com

AD'ART

L'association Ad'Art de Sainte Marie la Mer, 14 rue des Albères, a repris ses activités en septembre.

Inscriptions sur place, prévoir 3 enveloppes timbrées.

Cours de Sculpture : le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Cours de Dessin – Peinture : le mardi 14 h 00 à 17 h 00

Cours de Poterie : le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Un accueil convivial vous attend.

Pour tous renseignements :

Mme PETIT: 06.17.67.17.88

Mme LAURENT : 06.24.99.71.63

GYM VOLONTAIRE

L'association Gym Volontaire a fait sa rentrée à la salle David Douillet. Les cours ont lieu tous les lundis et jeudis de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 14h30 à 15h30 (en attente d'accord pour la salle).

Comme d'habitude, nous invitons les personnes intéressées à participer à un cours gratuit.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : gymvolontaire-066031@epgv.fr ou contacter la présidente Agnès GÉNINET au 0434125352.

JUDO

Les cours de judo ont repris à la salle David Douillet. Ils s'adressent à tous à partir de 4 ans et sont animés par Eric BOCKTAEI, éducateur qualifié.

Il propose l'initiation au judo, le perfectionnement et la compétition.

LUNDI

17h15 à 18h15 4/5 ans Maternelles

judo Ludique

18h15 à 19h15 6/9 ans Primaires

judo Initiation

19h15 à 20h30 +10 /Ados/Adultes

Perfectionnement

JEUDI

17h15 à 18h15 4/5 ans Maternelles

DIRECTION GAVARNIE ET LES VOSGES POUR L ARSM

Après un été à cheminer sur les sentiers de Cerdagne, du Capcir et de l'Ariège afin de découvrir la faune et la flore de ces deux magnifiques départements l'association de la randonnée sainte marinoise se prépare à de nouvelles aventures.

Dés le début septembre 2014 ce n'est pas moins que 30 randonneurs qui ont pris la direction du Cirque de GAVARNIE afin d'admirer pendant une semaine ce site de réputation mondiale. Après une courte pause à Sainte-Marie-La-Mer un nouveau groupe de 32 randonneurs a pris la direction de l'Est pour un séjour

randonnée d'une semaine dans les Vosges, séjour concocté par un des adhérents notre ami Roland.

Point le temps de se reposer sur nos lauriers que l'Assemblée Générale du club s'est déroulée le 5 octobre 2014 à 10 heures 30 en la salle communale de la commune. Les randonnées du dernier trimestre et le séjour au Mont Dore du mois de janvier 2015 ont été exposés aux randonneurs.

Pour tous renseignements vous pouvez consulter notre site ARSM.fr

Alain CHAPOY

Notre groupe à Banyuls



judo Ludique

18h15 à 19h15 6/9 ans Primaires

judo Initiation

19h15 à 20h30 +10 /Ados/Adultes

Perfectionnement

Tarifs : Licence + adhésion = 175€

Il est encore temps de vous inscrire et de rejoindre l'association.

MÉLODIES DU SOLEIL

Afin de compléter ses tableaux musicaux l'association «Mélodies du soleil» recherche une ou deux femmes ou un couple attirés par l'envie de se distraire et de réaliser peut-être un rêve en montant sur scène.

Pour ce faire nul besoin d'être professionnel (il n'y en a pas dans le groupe) seule la disponibilité est utile.

Les répétitions ont lieu le jeudi de 14 à 17h à la salle communale de Ste Marie (derrière la poste)

Pour plus de renseignements : Serge au 06 76 81 92 85

ASSOCIATION HATHA YOGA SAINTE-MARINOIS

2 COURS D'ESSAI GRATUITS
REPRISE DES COURS LE 10 SEPTEMBRE

Retrouvez bien-être et équilibre grâce à la pratique du Yoga. Améliorez votre sommeil, apprenez la relaxation et maîtrisez le lâcher-prise par des exercices de respiration et des mouvements simples et variés.

COURS DE HATHAYOGA PAR 2 PROFESSEURS:
Karine et Nathalie (Diplômées de la FFHY)

Cours: Mercredi 9h30 à 11h00 et Vendredi 18h15 à 19h45
Salle David Douillet à Ste Marie la mer

INSCRIPTIONS: 04 68 80 33 76 / 06 34 41 52 30 ou
06 33 80 18 46

LES ARCHERS SAINTE-MARINOIS

Nous avons le plaisir de vous informer de la réouverture des portes de notre club pour la saison 2014/2015.

Le président Lionel Leloir et les membres du bureau seront heureux de vous accueillir à la salle David Douillet au stade Louis Carrère.

Les jours d'entraînement sont :

- Le mardi de 18h00 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 pour les enfants de 7 à 14 ans.

- Le mardi, mercredi et vendredi de 20h00 à 22h00 pour les adultes de 14 à 99 ans .

- Le samedi et le dimanche de 14h00 à 20h00 pour les compétiteurs

Pour tout renseignement veuillez contacter le président Lionel Leloir au 06.42.92.19.89 ou au 04.68.80.51.11 ou la secrétaire Sandrine Vaysse au 06.36.44.72.63 ou au 04.68.80.74.25 .

Venez nombreux découvrir notre passion pour le tir à l'arc dans cette ambiance familiale et conviviale.

Le président et ses Archers

LA RANDONNÉE DANS TOUS SES ETATS

RTI-S, une association qui marche

On peut affirmer sans crainte de démenti que le printemps et l'été ont été particulièrement maussades. L'association RTI-S a cependant su se jouer du mauvais temps et proposer, comme à son habitude, des randonnées qui ont comblé les participants. Randonnées à la journée ou sur plusieurs jours, randonnées patrimoines ou thématiques, les différents niveaux de difficulté proposés ont permis à tout un chacun de trouver chaussure à son pied. Le printemps, avec un enneigement tardif en haute montagne, a orienté l'association vers des randonnées classées moyennes. Ce fut l'occasion entre autres d'un séjour remarquable aux alentours de St Maurice, Aigues-Tortes, ainsi que d'un autre séjour à la découverte de l'étonnant sentier de Mont-Rébei et de ses environs, ainsi que en Serra de Sant Gervas. N'oublions pas également la participation active à la réalisation de la journée organisée par la Fondation Groupama en faveur de la maladie de Strumpell-Lorain, en

juin. L'été a vu des randonnées plus engagées physiquement, en direction de la haute montagne, avec notamment une randonnée en itinérance dans la réserve d'Orlu. Toujours en été, mais en septembre cette fois, se sont déroulés une randonnée itinérante à la découverte de la haute Carança et des crêtes frontières ainsi qu'un séjour, à la découverte du Solsonès. La journée des associations organisée le 21 septembre a été l'occasion de présenter l'association aux visiteurs. Le programme est présenté tous les trimestres, à l'occasion d'une réunion très conviviale, dans les locaux mis à disposition par la

mairie. Si vous voulez connaître le programme de cet automne ou toute autre information, chacun pourra trouver les programmes, des documents divers, des photographies et bien d'autres choses encore sur notre site www.rtis.fr

RTIS

3 Rue des Olivier, 66470 Ste Marie
Tél: 04 68 80 65 90

michelprim@orange.fr

**Pont penjant
à Mont-Rébei**



Histoire d'Automne

Cycle Culturel 2014



Jeudi 6 Novembre 18h30

« L'Architecture Religieuse en Roussillon au Moyen-Âge : de l'époque carolingienne au XVI^e siècle »
Par Monsieur Alexandre CHARRETT-DYKES, Historien de l'Art

Jeudi 13 Novembre 18h30

« Les Monuments du Toudi Saint : un théâtre en marge de la liturgie ? »
Par Monsieur Jean-Bernard MATHON, conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Pyrénées-Orientales

Jeudi 20 Novembre 18h30

« Morphologie et Biodiversité du système dunaire »
Par Madame Agnès CAZEJUST, directrice de l'Association LABEL BLEU

Vendredi 28 Novembre 20h30

« Concert » Les Enfants terribles de Vienne: Mozart et Schoenberg »
Interprétés par le Collège Instrumental Méditerranée sous la direction de Daniel Terzi, avec l'intervention du pianiste Cyril Guillot.

Billets à retirer à Oméga avant le 26 novembre 2014, 300 places disponibles

Oméga, Entrée Gratuite

L'Automne est là. Cette saison est pour Sainte Marie La Mer celle des conférences.

Le programme est divers : une partie historique avec Alexandre CHARRETT-DYKES, historien de l'Art, qui interviendra sur l'architecture religieuse en Roussillon au Moyen-Âge et une intervention de JB MATHON, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Pyrénées Orientales qui nous fera découvrir « Les Monuments », décors participant à de nombreuses cérémonies religieuses du XVI^e siècle jusqu'aux années 1950.

Ces deux interventions historiques seront suivies par une présentation des systèmes dunaires sableux qui protègent une partie du territoire communal des coups de mer. Cette étude nous sera présentée par Agnès CAZEJUST, Directrice de l'association LABEL BLEU.

Enfin, le cycle culturel 2014 sera clôturé par la prestation du Collegium Instrumental Méditerranée sous la direction de Daniel TOSI, avec une évocation des Enfants Terribles de Vienne

MOZART ET SCHOENBERG

Nous vous attendons nombreux à ce cycle culturel 2014.

Francis BRUNET

Conseiller Municipal Délégué à la culture

ENTREE LIBRE—Espace Oméga
Sainte Marie la Mer

Renseignements

Office Municipal d'Animation et de Tourisme 04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr
Mairie 04 68 80 13 80



Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la programmation sans préavis

JEUDI 6 NOVEMBRE
A 18h30

« L'Architecture Religieuse en Roussillon au Moyen-Age: de l'époque carolingienne au XVI^e siècle »

Par **Alexandre CHARRET-DYKES**,
Historien de l'Art.



De la Fondation des Grandes Abbayes bénédictines à l'époque carolingienne jusqu'à la fin du Moyen-Age, le Roussillon a vu s'élever un grand nombre d'édifices religieux, témoins de pratiques architecturales médiévales.

A travers de nombreux exemples, cette conférence retrace l'architecture et des techniques de construction entre l'an 900 environ jusqu'au XVI^e siècle, en explorant les styles, les contextes de construction, les traditions locales et les apports extérieurs.

Avec également un aperçu du chantier, de ses acteurs et des cérémonies religieuses entourant la construction d'une église au Moyen-Age.

JEUDI 13 NOVEMBRE
A 18H30

« Les Monuments du Jeudi Saint : un théâtre en marge de la liturgie? »

Par **Monsieur Jean-Bernard Mathon**,
conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Pyrénées Orientales.



Photo : cliché du Monument du Jeudi Saint d'Espira de Conflent ©cg66/CCRP/Dinh Thi Tien – Image Maker

Les **Monuments** sont des décors, de type théâtral, utilisés du début du 16^{ème} siècle jusque dans les années 1950, en Roussillon et en Catalogne, mais ne participent pas de la liturgie officielle. Toiles roulées ou tendues sur châssis, ces décors éphémères, formaient une perspective conduisant au sacraire où étaient exposée le Jeudi Saint l'hostie consacrée. Au **Monument** sont liés divers objets utilisés lors de l'office des ténébres, à l'occasion de rituels appelés « patrica-patroca » ou « Matar els jueus ».

Dans la première moitié du XX^e siècle on a assisté à un glissement de l'usage ; les Monuments furent utilisés comme reposoirs, puis abandonnés et pour la plupart détruits. D'autres décors similaires sur le pourtour méditerranéen, notamment en Corse (sepolcra) et Ligurie (Cartelami) sont utilisés le Vendredi Saint.

Jeudi 20 NOVEMBRE
A 18h30

"Morphologie et biodiversité du système dunaire"

Par **Mme Agnès Cazejust**, directrice de l'association **LABEL BLEU**.



Agnès Cazejust, au cours de sa conférence, va nous expliquer comment appréhender la formation des systèmes dunaires sableux. Cet espace fragile est en transformation constante.

Un regard sur la biodiversité des dunes révélera les richesses de ce milieu et l'intérêt écologique que nous avons à le protéger, car cet espace géographique, lui, nous protège contre les attaques de la mer.

VENDREDI 28 NOVEMBRE
A 20h30

Concert « Les Enfants terribles de Vienne: Mozart et Schoenberg »

Interprété par le Collegium Instrumental Méditerranée sous la direction de Daniel Tosi, avec l'intervention du pianiste **Cyril Guillotin**.



Au programme :
Concerto pour piano KV414 de Mozart
La Nuit Transfigurée de Schoenberg



Les Billets sont à retirer à Omega avant le 26 Novembre 2014.

Téléthon

CONCERTS DANS L'AGGLO

MOZART ET SCHOENBERG AU PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL OMEGA

Vendredi 28 novembre au centre culturel Oméga de Sainte-Marie-la-Mer, le Collegium Instrumental Méditerranée, dirigé par Daniel Tosi, avec le soliste Cyril Guillotin au piano, vous invite à un concert intitulé : « Les enfants terribles de Vienne », autour d'œuvres de Mozart et Schoenberg. L'entrée est gratuite.

A deux siècles d'écart, les deux compositeurs auront partagé le même rôle de chef de file d'un mouvement musical porté par la capitale autrichienne, la *première école viennoise* pour Mozart au milieu du XVIII^{ème} siècle et la seconde pour Arnold Schoenberg au XX^{ème} siècle. Celui-ci, précurseur de la musique contemporaine professe d'ailleurs : « On peut affirmer sans contestation aucune que je dois beaucoup, mais vraiment beaucoup à Mozart ; et si l'on étudie de près la manière dont j'écris pour le quatuor à cordes, alors on ne peut pas renier le fait que j'ai appris cela directement de Mozart. Et j'en suis fier ! »

Le Collegium Instrumental Méditerranée, ensemble orchestral à base de cordes et de percussions qui regroupe de jeunes musiciens de 16 à 25 ans, va explorer cette filiation entre les deux compositeurs « enfants terribles » de Vienne, en interprétant successivement une œuvre de Mozart, le *concerto pour piano KV 4141*, puis une autre de Schoenberg, *la nuit transfigurée*. Rattaché à l'Agglo Perpignan Méditerranée depuis 2001, le Conservatoire rayonne sur tout le territoire, grâce à la mise en place d'antennes d'enseignement

musical décentralisées, mais aussi au travers d'une riche programmation de concerts dans ses 36 communes.

Rendez-vous au centre culturel Oméga dès 20h30. Concert programmé avec le soutien de la municipalité.

musique - danse - théâtre

Mec Perp C2-1 // C2-2

Les enfants terribles de Vienne : Mozart et Schoenberg

Centre culturel Oméga de Sainte-Marie-la-mer

vendredi 28 novembre 2014 - 20h30

Cyril Guillotin, piano
Collegium Instrumental Méditerranée
Direction, Daniel Tosi
Concerto pour piano KV 4141 de Mozart
La nuit transfigurée de Schoenberg

"On peut affirmer sans contestation aucune, que je dois beaucoup, mais vraiment beaucoup à **Mozart**... et j'en suis fier !"
Voilà en ces quelques lignes tout l'héritage que reconnaît le compositeur autodidacte **Arnold Schoenberg** en 1949 au génial **Mozart**.

Coproduction Misto Musica/CRR Perpignan Méditerranée
Licences de spectacle 2-105 25 91 et 3-105 38 04

PERPINYA MEDITERRANEA
Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée
Parc Saint-Vincent - 1 rue des Jagers - BP 80238 - 43003 Perpignan Cedex / Réservations : 04 68 09 43 70

PERPINHAN MEDITERRANEA

Tous unis

Autour du

Marché

du Téléthon

Place du Village

11h/18h

si mauvais
temps

rendez vous
à la

salle communale

Animations proposées

par les associations.

Vente d'ampoules

par Sainte Marie Téléthon

*Vin et chocolat chauds, crêpes,
gaufres, châtaignes grillées,*

Jeu gonflable ...

 Sainte Marie la Mer
un Village à la plage

Samedi 6 Décembre 2014

L'agenda de l'automne

- Jeudi 6 novembre : L'architecture religieuse en Roussillon au Moyen-Age, de l'époque carolingienne au XVIème siècle. Par Alexandre CHARRT-DYKES, Histoire de l'art. *Oméga 18h30*

- Mercredi 12 novembre : Conseil Municipal. *Oméga 18h30*

- Jeudi 13 novembre : Les monuments du Jeudi Saint : un théâtre en marge de la liturgie? Par Jean-Bernard MATHON, conservateur des antiquités et objets d'art des Pyrénées-Orientales. *Oméga 18h30*

- Jeudi 20 novembre : Morphologie et Biodiversité du système dunaire. Par Agnès CAZEJUST, directrice de l'association Label Bleu. *Oméga 18h30*

- Dimanche 23 novembre : Rifa du Téléthon *Oméga à 15h00*

- Vendredi 28 novembre : Concert « Les enfants terribles de Vienne : Mozart et Schoenberg » Par le Collegium instrumental Méditerranée sous la direction de Daniel Tosi, avec l'intervention du pianiste Cyril Guillotin. *Oméga 20h30*

Billets à retirer à l'Oméga avant le 26/11. 300 places disponibles.

Samedi 6 décembre : Marché « Tous Unis autour du marché du Téléthon » Place du village de 11h00 à 18h00.

TOUS UNIS AUTOUR DU MARCHÉ DU TELETHON

Venez nombreux participer au marché du Téléthon ce samedi 6 décembre. Comme l'an passé, 30% des ventes réalisées ce jour seront reversées à l'Association SAINTE MARIE TELETHON Ventes de décorations de Noël, ampoules, jeux, tombolas, vente des crêpes, gaufres etc. par les associations de Sainte Marie.



Josiane ORIOL
Conseillère municipale en
charge des associations
culturelles.



EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION

PAS DE TEXTE TRANSMIS

Le Lien

Prochain numéro janvier-février 2015

Date limite de réception des informations et articles :

Le vendredi 5 septembre 2014

Publication:

Mairie de Ste-Marie (66470)

Directeur de publication :

Pierre Roig

Conception et mise en page : Sandrine Lozano

lelien@saintemarielamer.com

